

**Dispositif des Veilleurs de Mémoire du Bas-Rhin**

CD/2019/053

**Service chef de file :**

J - Mission éducation, sport, jeunesse

Résumé :

Il est proposé de créer un réseau des « Veilleurs de Mémoire » dans le Bas-Rhin afin que les cimetières israélites bénéficient d'une veille particulière dans un contexte marqué par une recrudescence des actes antisémites.

Il s'agit de favoriser la veille des 45 lieux bas-rhinois de sépulture afin que tout incident puisse être signalé dans les meilleurs délais au Consistoire israélite et aux autorités. Dans ce cadre, le Département du Bas-Rhin fait appel à des collaborateurs occasionnels bénévoles que sont les « Veilleurs de mémoire ».

Le présent rapport propose d'approuver l'ensemble du dispositif des « Veilleurs de Mémoire » dans le Bas-Rhin et d'officialiser les liens avec les Veilleurs par une Charte. Ce dispositif s'inscrit dans la mise en oeuvre des 10 actions contre l'antisémitisme, le racisme et la haine adoptées par l'assemblée départementale le 4 avril 2019.

L'Alsace, terre du dialogue inter-religieux, unit ses forces. Dans le cadre de la construction de la Collectivité Européenne d'Alsace, ce dispositif a également été mis en place par le Département du Haut-Rhin pour veiller sur les cimetières israélites haut-rhinois.

L'antisémitisme a fait sa réapparition de façon extrêmement inquiétante depuis quelques mois en Alsace où deux cimetières ont été profanés en fin 2018 à Herrlisheim (67) et en février 2019 à Quatzenheim (67). Il y a quinze ans c'était à Herrlisheim-près-Colmar (68) et il y a quatre ans c'était le cimetière israélite de Sarre-Union (67).

Dans ses missions, notre Département prend l'engagement de lutter à chaque instant contre l'antisémitisme et toutes les formes de racisme et de rejet de l'autre. C'est pour cela que l'assemblée départementale a adopté le 4 avril 2019, 10 actions contre l'antisémitisme, le racisme et la haine.

Aujourd'hui, il est proposé que les 45 cimetières israélites bas-rhinois puissent bénéficier, avec l'aide logistique du Département, d'une mise en réseau de personnes appelées « Veilleurs de Mémoire » qui pourraient signaler tout incident dans les meilleurs délais au Consistoire israélite du Bas-Rhin, aux communes des sites concernés et aux autorités.

Cette initiative est le fruit d'une réflexion mûrie en partenariat avec le Consistoire

Israélite du Bas-Rhin, pour veiller sur les 45 lieux de sépulture israélites bas-rhinois listés ci-dessous :

- Benfeld
- Bischheim
- Bischwiller
- Brumath
- Dehlingen
- Diemeringen
- Erstein
- Ettendorf
- Fegersheim
- Gerstheim
- Gundershoffen
- Haguenau
- Hatten
- Herrlisheim
- Ingwiller
- Lauterbourg
- Mackenheim
- Marmoutier
- Mertzwiller
- Mommenheim
- Neuwiller-les-Saverne
- Niederroedern
- Oberbronn
- Obernai
- Quatzenheim
- Romanswiller
- Rosenwiller
- Sarre-Union
- Saverne
- Schirrhoffen
- Schirmeck
- Schwenheim
- Sélestat
- Soultz-sous-Forêts
- Strasbourg :
  - Adath Ysroël
  - Cronenbourg
  - Etz Haïm Schiltigheim
  - Etz Haïm Cronenbourg
  - Koenigshoffen
- Struth
- Trimbach
- Weiterswiller
- Westhoffen
- Wissembourg
- Wolfisheim

#### ❖ **Un dispositif conçu pour favoriser l'engagement citoyen en faveur des cimetières israélites bas-rhinois**

Il s'agit de mettre en place un réseau de « Veilleurs de Mémoire » qui seront reconnus par le Département et le Consistoire Israélite du Bas-Rhin. Leur rôle sera celui d'une veille régulière des cimetières mais aussi de l'alerte à donner aux autorités si nécessaire.

La mission du Veilleur de Mémoire nécessite une présence régulière sur chaque site pour signaler au Consistoire israélite, aux communes concernées (pouvoir de police du Maire) et au Département toute particularité ou désordre.

#### ❖ **Une démarche expérimentale reposant sur le bénévolat**

Les « Veilleurs de Mémoire » sont des collaborateurs bénévoles du Département. Ils ne perçoivent ni indemnités, ni frais de déplacement.

Ils ont pour mission de signaler toute anomalie constatée dans les cimetières israélites.

Le Département est le point d'entrée de cette action concertée avec le Consistoire Israélite du Bas-Rhin et les communes concernées.

#### ❖ **Fédérer les moyens et susciter la mobilisation en faveur du patrimoine alsacien**

Le Département ne cherche pas à se substituer aux associations existantes ou aux propriétaires des sites. Mais il incite à mutualiser les énergies et les moyens des associations, des particuliers, des communes, d'autres institutions ...

Il coordonne les actions et optimise les démarches. Il déploie également l'ingénierie de ses services en proposant :

- une assurance négociée pour les « Veilleurs de Mémoire »,
- un équipement permettant d'identifier les « Veilleurs de Mémoire ».

Des temps de formation en faveur des « Veilleurs de mémoire » seront programmés avec divers intervenants institutionnels ou associatifs, sollicités pour partager leurs connaissances : visite commentée sur un site, partage d'expériences ...

Il est également proposé d'élaborer une charte des « Veilleurs de Mémoire », jointe en annexe du présent rapport, destinée à valoriser, encadrer et sécuriser l'action de ces collaborateurs bénévoles pour leur éviter toute prise de risque préjudiciable.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

- *d'approuver le dispositif des « Veilleurs de Mémoire » du Bas-Rhin, selon les modalités inscrites dans la fiche en annexe 1 du présent rapport ;*
- *d'adopter la Charte relative aux « Veilleurs de Mémoire » (annexe 2 du rapport) ;*
- *de donner délégation à la Commission Permanente pour prendre toute décision relative aux modifications, à la mise en œuvre et au suivi de ce dispositif.*

Strasbourg, le 23/10/19  
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY